

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes

SEANCE DU 17 MARS 2025

Convocation en date du : 10/03/2025
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 15
Nbre de membres ayant pris part au vote : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Dix Sept Mars à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mme GERVAIS Marie-Françoise, M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, Mme PRIMAULT Florence, Mme REBOUL Fanny, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents représentés : Mr. BOUTON Jean-François (représenté par M. Lionel GIRAUD-MOINE)

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2025.021 Affectation des résultats 2024 – Budgets annexes des Logements saisonniers, de la Régie des transports et des Lotissements

Monsieur le Maire, suite à l'approbation des comptes administratifs 2024, propose aux membres du conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats de l'année 2024.

Budget Annexe des Logements saisonniers

Affectation du résultat de fonctionnement

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	53 256,64 €
B. Résultat antérieur reporté	
C. Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	53 256,64 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 53 256,64 €
E. Solde des restes à réaliser	- €
Besoin de financement F = D+E	- 53 256,64 €
Affectation	
Section investissement - Article 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisés"	53 256,64 €
Section de fonctionnement - Article 002 "Excédent de fonctionnement"	- €

Budget Annexe des Transports et des lotissements

Il n'y a pas de résultat à affecter.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Affecte**, aux budgets primitifs 2025 des budgets annexes des Logements saisonniers et de la Régie des transports, et des lotissements les résultats de fonctionnement 2024 tels que détaillés ci-dessus.

Le Maire
Patrick RICOU

